

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/01/26/2021040311/justel>

Dossier numéro : 2021-01-26/09

Titre

26 JANVIER 2021. - Arrêté royal portant sur l'abrogation de la désignation d'un mandataire, chargé de surveiller le respect de la loi du 15 avril 1994 relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants et relative à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire et de ses arrêtés d'exécution

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 09-02-2021 page : 12133

Entrée en vigueur : 15-02-2021

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). L'article 1er, 7° de l'arrêté royal du 13 décembre 2020 portant sur la désignation de mandataires, chargés de surveiller le respect de la loi du 15 avril 1994 relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants et relative à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire et de ses arrêtés d'exécution, est abrogé.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 15 février 2021.

[Art. 3](#). La ministre qui a l'Intérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.